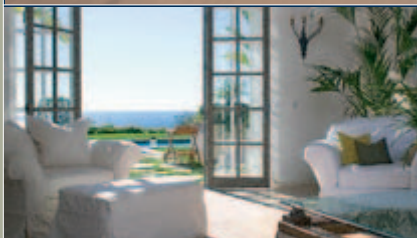
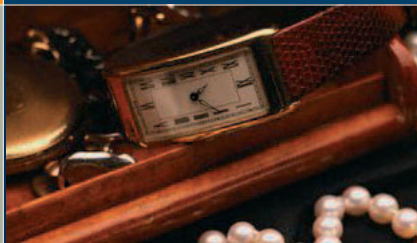


devenez
[partenaire]



[POUR TOUT CE QUI A DE LA VALEUR POUR VOUS]

Un partenariat [sur-mesure]

Chez APRIL IARD, quand nous parlons de partenariat, nous pensons d'abord à vous. Nous vous proposons 3 modes de partenariat adaptés à votre façon de travailler, avec des solutions d'assurance dommages de qualité.



	RELAIS DE SERVICES	GESTION APRIL	GESTION COURTIER
Fait pour vous si...	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vous êtes positionné sur un autre créneau que l'assurance dommages (gestion de patrimoine, assurance vie et retraite...). ■ Vous n'êtes pas habilité à vendre de l'assurance dommages. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vous avez une activité développée en IARD ou à développer. ■ Vous voulez déléguer les aspects administratifs. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vous êtes un spécialiste de l'IARD. ■ Vous préférez conserver la totalité de la relation avec votre client et disposez des équipes nécessaires pour réaliser la vente et la gestion.
Nos engagements	<ul style="list-style-type: none"> ■ Des équipes de commerciaux s'occupent de réaliser la vente de vos contrats. ■ Nous gérons pour votre compte l'ensemble des tâches de gestion pour vos contrats. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nous gérons pour votre compte l'ensemble des tâches de gestion pour vos contrats. ■ Des Attachés Commerciaux sont à votre disposition, sur un numéro dédié, pour répondre à toutes vos questions. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Nous sommes à votre disposition pour répondre à toutes vos questions sur notre gamme de solutions. ■ Nous vous informons régulièrement de nos nouveautés. Vous avez toujours de nouvelles solutions à proposer à vos clients.
Vous	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vous nous confiez votre fichier clients afin que nos équipes réalisent des opérations commerciales pour votre compte. Si vous le souhaitez, vous pouvez aussi inciter vos clients à nous contacter directement. ■ Vous fidélisez votre clientèle et augmentez votre chiffre d'affaires. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vous prenez en charge les devis et la souscription. ■ Vous pouvez consacrer 100% de votre temps au conseil et à la vente de nos produits auprès de vos clients et prospects. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Vous gérez l'ensemble de la relation commerciale et administrative avec vos clients et prospects. ■ Vous êtes totalement autonomes pour la gestion des contrats de vos clients. ■ Vous réalisez au moins 50 affaires par an avec APRIL IARD.
Service personnalisé		<ul style="list-style-type: none"> ■ LA GESTION DÉDIÉE : votre cabinet réalise un niveau de production soutenu avec APRIL IARD. Vous avez besoin d'un interlocuteur unique et d'un accompagnement quotidien dans la gestion de vos affaires. Nous étudions votre demande de gestion personnalisée. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Un interlocuteur unique vous accompagne.

Proposition de [partenariat]

A retourner à : APRIL IARD - 27 rue Maurice Flandin - BP 3206 - 69404 LYON cedex 03

Réservé à APRIL IARD

MERCI DE FOURNIR LES PIÈCES SUIVANTES

Si vous êtes courtier

- Soit votre attestation ALCA avec :
 - un RIB,
 - un KBIS (Registre du Commerce) de moins de 3 mois.
- Soit une copie de votre demande d'inscription auprès de l'ALCA avec :
 - un RIB,
 - un KBIS (Registre du Commerce) de moins de 3 mois,
 - une attestation de votre garantie de Responsabilité Civile Professionnelle et de votre garantie financière pour l'année en cours.

La proposition de partenariat ne devient effective qu'après réception de l'ensemble de ces éléments.

Le paiement des commissions ne peut se faire que lorsque le dossier est complet.

Vous recevez l'ensemble des documents commerciaux qui vous permettent de vendre nos produits (tarificateur en téléchargement sur www.april-iard.com).

Si vous êtes agent

- une copie de votre traité de nomination (attestation de la compagnie) et une copie de votre carte professionnelle, ou un justificatif d'affiliation au régime des professions libérales (bordereau CAVAMAC),
- un RIB,
- une attestation de votre garantie Responsabilité Civile Professionnelle et de votre garantie financière pour l'année en cours.

VOUS ET VOTRE CABINET

Nom du cabinet : _____

Nom du responsable : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Téléphone : _____

Téléphone portable : _____

Fax : _____

E-mail : _____

Site internet : _____

VOTRE STATUT

SARL EURL SA SAS Profession libérale Autre (précisez) : _____

Date de création : _____

Nombre de collaborateurs : _____

Code Siret : _____

Nombre d'agences : _____

Code APE : _____

VOTRE ACTIVITÉ

- Assurances dommages particuliers Assurances dommages entreprises Assurances personnes individuelles
 Assurances personnes collectives Gestion de patrimoine

NOMBRE D'AFFAIRES NOUVELLES ANNUELLES



Auto Particulier

- Pas d'affaire
 De 1 à 10 affaires
 De 11 à 20 affaires
- De 21 à 80 affaires
 De 81 à 200 affaires
 + de 200 affaires



Habitation Particulier

- Pas d'affaire
 De 1 à 10 affaires
 De 11 à 20 affaires
- De 21 à 80 affaires
 De 81 à 200 affaires
 + de 200 affaires

LES SOLUTIONS DE LA GAMME APRIL IARD QUI VOUS INTÉRESSENT PLUS PARTICULIÈREMENT

Pour connaître toutes les solutions 3 étoiles, 2 étoiles et 1 étoile, reportez-vous à la dernière page du document « partenaire ».

- Les solutions **Auto** plus particulièrement
 Solutions *** Solutions ** Solutions *
(1 réponse possible)
- Les solutions **Habitation** plus particulièrement
 Solutions *** Solutions ** Solutions *
(1 réponse possible)
- Les solutions **Investisseurs**
- Toute la gamme

LE MODE DE PARTENARIAT QUE VOUS CHOISISSEZ

- Relais de Service (nous effectuons les actes de vente et de gestion pour votre compte)
 Gestion APRIL (vous effectuez la vente et nous nous occupons de la gestion des contrats)
 Gestion Courtier (vous réalisez les actes de vente et de gestion avec au moins 50 affaires par an)

LA RELATION COMMERCIALE AVEC VOS CLIENTS

- Vous nous autorisez à prendre contact directement avec vos clients pour leur faire des propositions commerciales en vue de développer votre chiffre d'affaires.

COMMENT NOUS AVEZ-VOUS CONNU ?

- Visite du Responsable Régional April IARD Presse Courrier Internet
 Bouche à oreilles Autre (précisez) : _____

Je déclare avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions de partenariat présentées dans le document « partenaire ».

Nom _____

Qualité _____

Fait à _____

Le ___ / ___ / _____

Signature/cachet

PP002-11/06



Charte de partenariat

- APRIL IARD s'engage à vous proposer des produits de qualité, conçus pour allier compétitivité et services maximum aux clients.
- Pour appuyer votre démarche commerciale, APRIL IARD développe une politique d'information et de mise à disposition d'outils d'aide à la vente.
- APRIL IARD s'engage à tout mettre en oeuvre pour fidéliser vos clients sur le long terme, notamment grâce à son professionnalisme, sa capacité d'écoute et sa rapidité de gestion pour vous assurer la pérennité de votre portefeuille.
- Lorsqu'une opportunité se présente, APRIL IARD pourra vous proposer, avec votre accord, des actions de fidélisation de votre portefeuille pour lesquelles vous êtes rémunéré, étant entendu que le portefeuille reste votre propriété.
- En tant que partenaire d'APRIL IARD, et par votre dynamisme, vous vous engagez à développer une production régulière, de qualité, et à sélectionner les risques apportés en vue de l'équilibre du portefeuille que vous constituerez.
- Par la qualité de votre conseil, vous agissez dans une recherche permanente de la satisfaction de vos clients, pour maintenir un climat de confiance durable et efficace.

Conditions de partenariat

- Mandataire des clients que vous confiez à APRIL IARD, vous prenez l'engagement de respecter les usages du courtage, la déontologie et le devoir de conseil applicables à votre statut professionnel et à vous associer à notre démarche de surveillance du portefeuille.
- Afin de développer un portefeuille de qualité, vous vous engagez à respecter les règles d'acceptation liées à chacun des produits qu'APRIL IARD met à votre disposition.
- Vous déclarez être libre de tout engagement à l'égard de tout employeur ou mandant.
- En tant qu'assureur-conseil indépendant, vous n'êtes ni employé, ni agent, ni représentant ou mandataire d'APRIL IARD, et vous ne vous présenterez pas comme tel.
- Ne disposant d'aucun mandat de la part d'APRIL IARD notamment d'encaissement, vous vous engagez à n'encaisser aucun règlement pour le compte d'APRIL IARD et aucun règlement tiré sur le compte de l'assureur-conseil pour le compte d'un proposant ou assuré ne sera accepté (sauf si vous choisissez la GESTION COURTIER dès lors que vous aurez obtenu l'accord d'APRIL IARD sur certains produits spécifiés).
- Vous déclarez sur l'honneur être titulaire d'une garantie de Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière, conformément aux articles L512.6 et L512.7 du code des assurances, lesquelles vous vous engagez à maintenir durant tout le partenariat. Il vous incombe d'avertir sans délai APRIL IARD par LRAR en cas de manquement à cette obligation.
- Vous déclarez avoir pris connaissance de la possibilité pour APRIL IARD de mettre fin unilatéralement au code apporteur ouvert auprès d'elle (entre autre dans le cadre de la surveillance du portefeuille).
- Vous autorisez APRIL IARD à retenir sur votre compte commissions ouvert auprès d'APRIL IARD toutes commissions indûment perçues (impayé, renonciation, rejet de chèque, résiliation du contrat quel qu'en soit le motif, annulation du contrat).
- L'ensemble des marques, logos, charte graphique et argumentaires commerciaux, figurant au sein des documents produits par APRIL IARD sont la propriété d'APRIL IARD. Toute reproduction, partielle ou totale desdits éléments et textes de toute nature, est interdite et fera l'objet de poursuites judiciaires.
- L'ensemble de vos contrats réalisés dans le cadre de ce partenariat est votre propriété (sauf RELAIS DE SERVICES).
- Il vous incombe d'avertir sans délai APRIL IARD par LRAR en cas : de perte de la qualité d'intermédiaire en assurances, de non renouvellement de l'inscription sur la liste ALCA, de cessation d'activité, de mise en location gérance ou de cession de votre portefeuille clients.

IMPORTANT

Conformément aux règles applicables en matière de facturation, vous donnez mandat à APRIL IARD pour l'établissement en votre nom et pour votre compte, de la facturation des commissions qui vous sont dues au titre des contrats d'assurance composant votre portefeuille. Vous disposez d'un délai de 15 jours à compter de son émission pour contester les informations mentionnées sur votre Bordereau/Facture. Pour le cas où votre Bordereau/Facture vous serait transmis par voie électronique, vous prenez acte que la facture sera considérée comme acceptée et authentifiée par vous à réception par APRIL IARD de l'accusé de réception électronique correspondant. Conformément à la loi, vous conservez l'entière responsabilité de vos obligations en matière de facturation et de ses conséquences au regard de la TVA.

Votre [rémunération]

Collection April FIRST	RELAIS DE SERVICES	GESTION AVRIL
	Rétribution unique et forfaitaire. Versée pour chaque contrat souscrit et complet.	Commissions récurrentes en % de la prime HT et hors frais (sauf Protection - Surveillance - Intervention) versées au fur et à mesure de l'encaissement des primes.
AUTO		
Modèles <i>Prestige</i> ★★★	150 €	10 ou 12%
Modèles <i>Standing</i> ★★	80 €	10 ou 14%
Modèles <i>Classic</i> ★	65 €	10 ou 14%
Modèles <i>Okaz</i>	65 €	10 ou 14%
HABITATION		
Habitations <i>Prestige</i> ★★★	150 €	10 ou 12%
Habitations <i>Standing</i> ★★	45 €	20 ou 25%
Habitations <i>Classic</i> ★	45 €	20 ou 25%
Habitations <i>Pied-à-terre</i>	45 €	20 ou 25%
INVESTISSEURS		
Loyers <i>garantis</i> ★★	15 €	15%
Garantie des <i>Propriétaires non occupants</i> ★	30 €	20 ou 25%
GARANTIES COMPLÉMENTAIRES		
Habitations en <i>construction</i>	45 €	20 ou 25%
<i>Protection - Surveillance - Intervention</i>	25 €	50 €
Garantie <i>TV - HiFi - Electroménager</i>	10 €	20%
Garantie des <i>Titres de propriété</i>	15 €	15%

Pour la Gestion Courtier, merci de nous consulter.

Votre [sur-commissionnement]

En Habitation comme en Auto, vous pouvez bénéficier chaque année d'un sur-commissionnement attractif selon des critères de production, de taux de chute et de fréquence sinistres.

Pour en connaître les conditions, contactez votre Responsable Régional.

La nouvelle « Collection April FIRST » s'adresse à des clients disposant de revenus confortables et recherchant des garanties et des services de qualité.

Une clientèle particulièrement intéressante pour vous et votre développement !

APRIL IARD entièrement au service de votre développement

96% DE CLIENTS
SATISFAITS *

■ Qualité

Notoire, elle est placée au cœur de tout ce que nous faisons. Qualité des solutions d'assurances, qualité des services, qualité des équipes qui vous accompagnent au quotidien.

■ Formations produits

Elles sont dispensées par vos Responsables Régionaux. Elles peuvent se tenir au sein de votre cabinet.

■ Gestion irréprochable

Tous les contrats et avenants sont traités par nos équipes dans un délai de 24h.

■ Accompagnement commercial

Nous mettons à votre disposition une équipe d'attachés commerciaux qui répond à toutes vos questions. Nos Responsables Régionaux vous assistent sur rendez-vous.

■ Tarification en ligne et possibilité d'installer des tarificateurs sur votre site

Grâce à Intrapril, vous pouvez calculer les primes facilement en temps réel et éditer vos contrats ou télécharger notre tarificateur sur le site qui vous est réservé www.april-iard.com (accès pro). Vous pouvez également implanter nos tarificateurs sur votre site Internet.

■ Parrainage

Un système qui vous permet de gagner de nouveaux clients. Il récompense vos clients s'ils vous en apportent de nouveaux parmi leurs proches.

■ Tarifs préférentiels réservés aux collaborateurs

Pour toute souscription d'un produit APRIL IARD, tous les collaborateurs d'agence bénéficient d'une cotisation hors frais de dossier et hors commission.

■ Opérations clés en main



Affiches, dépliants, brochures, mailings, e-mailings... nous pouvons effectuer pour votre compte et à votre nom des opérations de vente croisée ou de recrutement de nouveaux clients.

■ Interlocuteur dédié

Avec un niveau de production soutenu avec APRIL IARD, nous étudions avec vous la possibilité d'être accompagné au quotidien par un interlocuteur unique .

* Enquête IPSOS 2006.

Collection April FIRST

		
Habitations <i>Prestige</i> Des garanties exceptionnelles pour des biens d'exception	★★★	Modèles <i>Prestige</i> Pour des véhicules d'exception d'une valeur d'achat supérieure à 90 000 €
Habitations <i>Standing</i> Des garanties haut de gamme pour des résidences avec du mobilier et des objets de valeur (de 30 à 90 000 €)	★★	Modèles <i>Standing</i> Pour des véhicules de qualité d'une valeur d'achat comprise entre 30 et 90 000 €
Habitations <i>Classic</i> Pour des appartements ou maisons qui nécessitent de solides garanties (capital mobilier inférieur à 30 000 €)	★	Modèles <i>Classic</i> Pour des véhicules récents de moins de 30 000 €. Existe également en Modèles win-win (conduite responsable)
Habitations <i>Pied-à-terre</i> Pour votre pied à terre, pour vous ou pour vos enfants		Modèles <i>Okaz</i> Pour des véhicules plutôt âgés de moins de 30 000 €

Toutes nos solutions Habitations et Modèles bénéficient automatiquement d'une Protection Juridique.
 Tous nos solutions Modèles bénéficient d'une assistance 0 km, 24h/24 et 7j/7.

Garanties complémentaires
Habitations en <i>construction</i> Protection - Surveillance - Intervention Garantie TV - HiFi - Electroménager Garantie des <i>Titres de propriété</i>

Investisseurs	
Loyers <i>garantis</i>	★★
Garantie des <i>Propriétaires non occupants</i>	★



[POUR TOUT CE QUI A DE LA VALEUR POUR VOUS]